

INFORMATIONS SUR LA DEMI-PENSION

1- FONCTIONNEMENT

Le lycée commande les repas au Restaurant de l'Universitaire de SCHOELCHER
LA VEILLE POUR LE LENDEMAIN.

Chaque élève doit donc réserver son repas la veille du jour qu'il souhaite déjeuner, au moyen de sa carte, de 7H00 à 10H50 ou de 13H à 15H00, selon les jours fixés. Une borne de réservation sont mises à votre disposition dans le hall du bâtiment Administratif du LGT JOSEPH GAILLARD

Il est rappelé que les repas commandés sont payés par le Lycée, de ce fait tout repas non consommé est débité de la carte de l'élève.

2-INSCRIPTION ET TARIF

- une photo (au verso : nom, prénom, classe de l'élève)
- 10.80 € pour établir la carte de $\frac{1}{2}$ pension (valable durant toute la scolarité de l'élève dans l'établissement).
- 36.00 € = 10 repas pour un élève
- 32.50 € = 10 repas pour un étudiant.

3 - PAIEMENT PAR :

- CHEQUE à l'ordre de l'Agent Comptable du LGT GAILLARD avec nom prénom de l'élève au dos du chèque.
- ESPECES (merci de bien vouloir se munir de l'appoint).
- Par CARTE BANCAIRE
- En LIGNE

A la pré-rentrée, le système de réservation sera expliqué aux nouveaux élèves et les cartes de cantine remises.

LES DEMI-PENSIONNAIRES DEVRONT S'ASSURER QUE CHAQUE JOUR, ILS AIENT LEUR CARTE, D'UNE PART POUR LA RESERVATION DU LENDEMAIN ET D'AUTRE PART LA CARTE DE CANTINE EST OBLIGATOIRE POUR LE PASSAGE AU SELF.



Joseph Gaillard
Lycée Général et Technologique

A L'ATTENTION DES ELEVES DE 2^{NDE} ET DES NOUVEAUX ELEVES

MODALITES D'UTILISATION DE LA CARTE DE CANTINE

Le système TURBO-SELF permet le contrôle du passage au self par l'intermédiaire d'une carte électronique valable pour toute la scolarité. Cette carte est personnelle (il est donc interdit de la prêter). Le système repose sur deux principes :

☞ LA RESERVATION DU REPAS LA VEILLE

☞ Le débit du repas réservé lors du passage au self.

LA RESERVATION LA VEILLE EST OBLIGATOIRE AUCUNE RESERVATION NE SERA POSSIBLE LE JOUR DU REPAS.

La réservation s'effectue en passant la carte devant la borne implantée dans le hall du bâtiment Administratif.

TOUT REPAS RESERVE ET NON CONSOMME SERA DEBITE DE LA CARTE.

LES REPAS ACHETES DOIVENT ETRE CONSOMMES. AUCUN REPAS NE VOUS SERA REMBOURSE

AVANT LES VACANCES SCOLAIRES LES RESERVATIONS SONT OBLIGATOIRES LE DERNIER JOUR DE CLASSE AU PLUS TARD.

PLANNING DES RESERVATIONS

LUNDI	2 POSSIBILITES DE RESERVATION	- Jeudi de 13h00 à 15h00 - Vendredi de 7h00 à 10h50
MARDI	2 POSSIBILITES DE RESERVATION	- Vendredi de 13h00 à 15h00 - Lundi de 7h00 à 10h50
JEUDI	3 POSSIBILITES DE RESERVATION	- Lundi de 13h00 à 15h00 - Mardi de 7h00 à 10h50 - Mercredi de 7h00 à 10h50
VENDREDI	2 POSSIBILITES DE RESERVATION	- Mardi de 13h00 à 15h00 - Jeudi de 7h00 à 10h50.

LE PASSAGE AU SELF :

Vous passez votre carte devant la borne d'accès : une visualisation sur écran et sur la borne vous autorise le passage. Cette visualisation vous permet de connaître le solde de votre carte.

Le passage sera refusé si :

- Solde insuffisant
- Repas non réservé
- Carte abîmée

Le service de restauration est assuré

De 11H30 à 13H15

SEULS LES ELEVES QUI L'AURONT SIGNALE EN VIE SCOLAIRE POURRONT DEJEUNER A 13H30

En cas de perte, de vol, ou de détérioration : la carte sera remplacée et facturée 10.80 €. Les repas seront reportés sur la nouvelle carte.

Calendrier de paiement au verso ☞